Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215600289-20260622-DELDESICIID2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CADEN

Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	14
Votants :	19

Le 22 juin 2026
Le Conseil Municipal de la Commune de Caden dûment convoqué le **16 juin 2026** s'est réuni en session ordinaire à 20h à la Mairie, sous la présidence de Madame Claire MAHÉ, Maire.

PRESENTS : BEILLON É. BOULO S. BOULO Y. BROHAN A. BURBAN Sy. FOURAGE E. GUICHON L. MAHE C. MARTIN Ch. MENANT P. MOURRO S. OILLAUX P. RICHARD P. ROUSSEL C.

ABSENTS EXCUSES : BERTHE L. (procuration à BOULO S.) BURBAN Sa. (procuration à BURBAN Sy.) COILIER A. (procuration à FOURAGE É.) HERVIEUX P. (procuration à MAHE C.) SEROT E. (procuration à MOURRO S.)

Secrétaire de séance : ROUSSEL C.

Objet : Désignation de contribuables pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs

Une Commission Intercommunale des Impôts Directs doit être instituée dans chaque Établissement Public de Coopération Intercommunale. Elle est composée de 10 commissaires titulaires et 10 suppléants, et présidée par le Président de Questembert Communauté.

Ces commissaires et suppléants sont désignés par le directeur département des finances publiques sur la base d'une liste de contribuables en nombre double (soit 20 titulaires et 20 suppléants) dressés par le Conseil communautaire sur proposition des communes membres de l'intercommunalité.

Les personnes proposées doivent :

- Être françaises ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne
- Avoir au moins 18 ans
- Jouir de leurs droits civiques
- Être inscrites aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres,
- Être familiarisées avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Afin d'obtenir une juste répartition des représentants sur l'ensemble du territoire, la commune de Caden est invitée à proposer les noms de 3 ou 4 personnes. Sont proposés :

- Mme Élisabeth BEILLON
- Mme Sylvie BOULO
- Mme Sophie MOURRO
- M. Patrick OILLAUX

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ces propositions.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Fait et délibéré les jours, mois et an mentionnés ci-dessus. Affiché le 23 juin 2026.

Fait à Caden, le 22 juin 2026
Le Maire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie de CADEN